

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la subdivision maritime de Ouistreham

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté n° 003/2005 du préfet du Calvados portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 12 avril 2005, s'est réunie le mardi 19 avril 2005 dans les locaux de la subdivision maritime de Ouistreham, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port d'intérêt national de Caen-Ouistreham.

La commission était composée de :

M	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
Mme	Corinne Bouzéloc-Lonchamp, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Stéphane Gatto, administrateur des affaires maritimes du Calvados	Membre de droit
	Gilles Bidamant, marine de commerce	Membre temporaire
	Jacques Le Meur, pilote	Membre temporaire
	Gilles Lerévérend, remorquage	Membre temporaire
	Marcel Desmares, pêcheur	Membre temporaire
	Alain Morinière, plaisancier	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mme	Mélanie Godefroy	Responsable du bureau d'études du service maritime – DDE 14
MM	Eric Sigalas	Direction départementale de l'équipement du Calvados – Chef du Service maritime
	Serge Wallon	Chef de la subdivision maritime de Ouistreham
	Jean-pierre Durat	Préfecture maritime de Cherbourg – chef bureau DPM
	Patrick Rabineau	Hydrographe, responsable dragage/hydrographie du port de Caen
	Dominique Levergneux	Patron pêcheur
	Philippe Auzon	Commandant du port de Caen-Ouistreham
	Jacques David	Adjoint au commandant di port de Caen-Ouistreham
	Sylvain Harcourt	Patron pêcheur

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le port d'intérêt national de Caen-Ouistreham présente les secteurs d'activités suivants : marine de commerce (transmanche et transport de marchandise), plaisance. En particulier la compagnie Brittany Ferries assure la liaison Caen-Porsmouth. La pêche reste une activité marginale.

Les caractéristiques nautiques dimensionnant les capacités d'accueil du port sont :

- le chenal d'accès actuel (90m de large sur 2 miles de long) dragué à 7m au-dessous du zéro hydrographique ;
- la zone d'évitage de 270m de diamètre maintenue à 8m au-dessous du zéro hydrographique.

Les caractéristiques du Mont Saint-Michel (175m de long, 6.3m de tirant d'eau et 4500m² de voilure), bâtiment de la Britany Ferries mis en service en 2002, nécessitent quelques aménagements.

Aussi, la direction départementale de l'équipement du Calvados a-t-elle décidé, sur demande de la compagnie Brittany Ferries, d'entreprendre des travaux visant à :

- élargir le chenal d'accès ;
- approfondir la zone d'évitage.

Le projet présenté en séance a été défini en prenant en compte les contraintes financières induites par le coût des opérations de dragage (travaux et entretien).

Le projet présenté en séance consiste principalement en des opérations de dragage du chenal d'accès de façon à porter sa largeur à 100m et de la zone d'évitage à 8m au-dessous du zéro des cartes.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par Mélanie Godefroy, responsable du bureau d'études du service maritime de la direction départementale de l'équipement du Calvados.

SYNTHESE DES DEBATS

M Harcourt s'interroge sur la capacité de la zone de dépôt de dragage à accepter le volume de 400 000 m³ résultant des opérations de dragage. M. Sigalas rassure l'assistance sur la capacité de la zone de dépôt qui devrait être utilisable pour les huit années à venir.

M. Harcourt attire l'attention de la commission sur les courants importants observés dans l'avant-port et s'interroge sur l'impact que peuvent avoir la nouvelle configuration de la zone d'évitage et du chenal d'accès. La commission estime que la hauteur d'eau étant plus importante (-8m CM), le phénomène ne sera pas amplifié. L'élargissement du chenal d'accès n'induit pas de modification du balisage.

M. Le Meur souligne que l'élargissement à 100m du chenal d'accès va accentuer l'entrée de la houle dans l'avant-port. Outre les contraintes financières (coût des travaux et d'entretien), il n'est donc pas souhaitable dans la configuration actuelle de l'avant-port de porter la largeur du chenal à 120m. M. Sigalas indique qu'un projet d'aménagement de l'avant-port est en cours d'étude.

M. Morinière qu'il constate une érosion de la plage située à proximité de l'école de voile.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 19 avril 2005 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de Caen-Ouistreham comprenant :

- l'élargissement du chenal d'accès de 10m vers l'Est, entretenu à la cote théorique 8m au-dessous du zéro hydrographique ;
- l'approfondissement la zone d'évitage (cote 8m au-dessous du zéro hydrographique).

Elle émet un avis favorable à ce projet sous réserve qu'à la clôture des travaux, les nouvelles caractéristiques nautiques du port de Caen-Ouistreham seront transmises au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président
Yann Bertrac

Les membres
Corinne Bouzéloc-Lonchamp

Stéphane Gatto

Gilles Bidamant

Jacques Le Meur

Gilles Lerévérend

Marcel Desmares

Alain Morinière